



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

Séance du mercredi 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 8

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1^{er} adjoint), M. Thierry PASCAL (2^{ème} adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3^{ème} adjoint), M. Philippe BRUCH, M. Jérôme PIRIOU, Mme Corinne RIGAUD.

Absents excusés : M. Bruno DEHAYE (pouvoir à Mme Corinne RIGAUD), Mme Elodie CADIOU, Mme Stéphanie JEULIN

Secrétaire de séance : Philippe BRUCH

Date de la convocation : 15 mars 2023

Date d'affichage : 15 mars 2023

Objet de la délibération : BUDGET Reprise et affectation des résultats de 2022

Thierry PASCAL, adjoint délégué aux finances, rappelle le vote du compte administratif du budget 2022 en date du 22 mars 2023.

Thierry PASCAL donne lecture des chiffres pour une reprise et une affectation des résultats de l'exercice N-1.

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice (précédé de + ou de -) +45 032,45€

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif N-1 (précédé de + ou de -) +51 940,12€

C Résultats à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) +96 972,57€

Solde d'exécution de la section d'investissement

D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou de -)

D 001 (si déficit) -28 144,33€

R 001 (si excédent)

E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (précédé de + ou de -)

Besoin de financement -26 664,13€

Excédent de financement

Besoin de financement F=D+E)

54 808,46€

2023-008

Affectation =C =G+H **96 972,57€**

1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement **54 808,06€**
G= au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H. Excédent de fonctionnement disponible R002 **42 164,11€**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
-VOTE une reprise et une affectation des résultats de l'exercice N-1

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poissy, le 22 mars 2023

Le Maire, Marie BOURGEOT

